

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-82

Séance du 1er juillet 2022

Date de convocation : 27/06/2022 L'an 2022, le 1^{er} juillet 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; Mme
BLET ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme
LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme
WANNERROY ; Mme LE CORRE à M. BRUN ; Mme MAUDUIT à M.
FLEISCH et Mme BECARD à M. BLET.

Étaient absents excusés : MME CABANNE et M. PIERRE.

**Tome 1 - N°22-82 - OBJET : Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir
du Conseil d'Administration à la Vice-Présidente.**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que
conformément à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par
l'article 3 du décret 2009-404 certains domaines de compétence peuvent être délégués
directement du Conseil d'Administration à la Vice-Présidente.

Le Conseil d'Administration a précisé par délibération N°22-02 du 24 février 2022 quelles
seraient les prérogatives déléguées à la Vice-Présidente.

Il convient donc d'en dresser la liste pour en rendre compte aux membres du Conseil d'Administration.

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration la liste des marchés et avenants signés dans le cadre de la délégation accordée à la Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration les décisions prises dans ce cadre telles qu'annexées dans les tableaux ci-joints et leur propose d'adopter la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

